



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service communication

Le : 13 mai 2021

De : Laurent Fogliani, Responsable de la communication

À : Contacts médias

SLN : FIN DU PROCESSUS DE CONCILIATION ET PERSPECTIVE D'AVENIR



Le 11 mai 2021, le Conseil d'Administration de la SLN a pris acte de la décision des conciliateurs désignés par le Président du tribunal mixte de commerce de Nouméa de ne pas demander la prolongation pour un dernier mois supplémentaire de la procédure de conciliation initiée en janvier 2021 et qui se termine le 21 mai prochain.

Le contexte politique actuel de la Nouvelle-Calédonie et la constitution toujours pendante du nouveau gouvernement n'ont pas permis à ce jour la tenue des échanges nécessaires à la poursuite des discussions et à la conclusion d'un protocole d'accord

La SLN a montré ces derniers mois sa capacité de réaction dans un contexte de marché favorable, ce qui la place dans une situation de trésorerie toujours préoccupante mais n'exigeant pas une mise en sauvegarde. La SLN demeure néanmoins dans une situation fragile de dépendance aux fortes variations des prix du Nickel et les conditions de sa pérennité ne sont toujours pas assurées.

Le dialogue mené depuis plus de deux ans avec les parties prenantes de la SLN a permis d'engager chacun des piliers du plan de sauvetage initié en 2018, et de développer un nouveau modèle économique qui a commencé à démontrer son efficacité, comme le prouve la contribution du plan export 4 Mt aux résultats financiers 2020.

Le mandat ad hoc doublé de la procédure de conciliation a permis de confirmer la pertinence de ce modèle et d'ouvrir la voie au passage d'un plan de sauvetage à une perspective d'avenir durable pour la SLN et pour la Nouvelle-Calédonie reposant sur :

- Une alimentation électrique de l'usine compétitive et plus respectueuse de l'environnement, grâce à la nouvelle centrale pays,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Une augmentation des capacités d'exportation des minerais non valorisables localement à hauteur de 6 MT / an sur les mines, niveau permettant d'assurer la gestion optimale de la ressource minière dans une démarche responsable tout en alimentant l'usine à son plein potentiel sur le long terme.

Avec la mise en œuvre complète de ces deux volets, une perspective d'avenir se dessinerait : une SLN rentable et créatrice de valeur pour le territoire, à l'équilibre financier sur une moyenne de cycle du LME et par conséquent en mesure d'assurer sa sécurité financière.

"Guillaume Verschaeve - Directeur Général de la SLN"

"La procédure de conciliation aura permis de confirmer la pertinence de notre nouveau modèle économique sans pour autant parvenir à faire aboutir les discussions sur les derniers leviers du plan de sauvetage de la SLN. Aussi, nous comptons poursuivre un dialogue constructif avec l'ensemble de nos parties prenantes pour mettre en œuvre rapidement ces deux volets restants. C'est la condition essentielle pour ancrer la perspective d'avenir de la SLN et atteindre notre ambition : être une entreprise Pays compétitive, dynamique et ambitieuse valorisant de manière responsable le nickel calédonien pour le bénéfice de tous."

Contact Médias :

Laurent Fogliani, Responsable de la Communication - Tél. : 734 841

Email : laurent.fogliani@eramet-sln.com / com@eramet-sln.nc